

MON BUREAU C'EST LA PLANÈTE

À la défense de Saddam Hussein

Patrick Dumberry, 34 ans, avocat chez Lalive et associés, à Genève

ravailler à l'étranger aura amené le Longueillois d'origine Patrick Dumberry, 34 ans, à travailler pour l'Irak de Saddam Hussein. « À la suite de l'invasion du Koweït par l'Irak, explique-t-il, il y avait des réclamations en dommage faites par l'Iran, le Koweït, la Jordanie et l'Arabie Saoudite qui totalisaient 300 milliards de dollars. Je me suis joint à une équipe d'avocats dont le mandat consistait à défendre l'Irak pour une partie de ces réclamations. » Patrick Dumberry travaille pour Lalive et associés, une des grandes études d'avocats dans le monde qui font du droit international pur, c'est-à-dire qui aient des litiges mettant aux

prises deux ou plusieurs États. Parti à Genève pour faire une maîtrise puis un doctorat en droit international, le jeune homme s'est joint à Lalive et associés en 2001. Leur mission à ce moment-là : défendre Bagdad devant la Commission des réclamations de l'ONU, mise sur pied après la première guerre du Golfe.

« En environnement, dit Patrick, il y avait des réclamations pour des dommages qui se prolongeaient supposément sur une période de 100 ans. Alors mon rôle était d'embaucher des experts qui me fournissaient des données techniques permettant de voir si toutes les réclamations étaient fondées. Je faisais

ensuite des résumés de ces documents et je traduisais le tout en arguments juridiques. »

Il s'est rendu en Irak pour la première fois en 2001, au moment où le régime de Saddam envisageait de contester la compétence de la commission de l'ONU chargée d'établir le montant des compensations à verser. Lalive avait préparé un rapport, qu'une équipe d'avocats est allée présenter à Bagdad. Un voyage que Patrick Dumberry n'est pas près d'oublier.

« L'ambiance était tendue et les gens marchaient sur des oeufs » dit-il, se remémorant particulièrement les rencontres de travail avec les diplomates irakiens. « Même si les gens étaient très

sympathiques, le climat était lourd et oppressant, les jeunes n'avaient accès à aucune information et ils avaient bien ingurgité la propagande du régime », se souvient-il.

Il n'en avait pas fini avec l'Irak. En envahissant le pays, les Américains ont hérité de quelque 4000 combattants irakiens, opposés au régime des mollahs, et qui étaient hébergés en Irak par l'ancien dictateur. Washington envisage alors de les livrer à Téhéran, ce qui aurait équivalu à une sentence de prison, de torture ou de mort pour ces ennemis du régime. La diaspora iranienne fait appel au bureau de Lalive pour plaider la cause de ces Iraniens auprès du

département d'État américain. En septembre 2003, Patrick Dumberry reprend le chemin de l'Irak, un voyage qui l'amènera notamment à Fallouja, tout juste avant le soulèvement de la ville les vagues d'attentats et les enlèvements en série.

« En cas de conflit, explique Patrick, le droit international humanitaire et les conventions de Genève protègent les civils et il est prévu que les civils ne peuvent être expulsés. La question était de savoir qui est un civil : Dans les conventions, ils sont définis comme ceux qui ne prennent pas part au combat. C'est ce que nous avons fait valoir au gouvernement américain. Il s'est finalement rangé à nos arguments. »